

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 décembre 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 13 décembre 2017 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christèle COCHET, Mr Pierre GERARD, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absent excusé :

Mme Monique GRUMEAU, excusée, Mr Jean-Michel LEON, excusé, donne pouvoir à Christèle COCHET et Mr Jean-Philippe FRAIX-BURNET, excusé, donne procuration à Cécile TRAHAND.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Christian DAVAT à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2017 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1° Tarifs 2018 : après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

✚ Appartements (augmentation selon les indices de l'INSEE) :

- n° 1 : 428,21 €
- n° 2 : 320,14 €
- n° 3 : 329,32 €
- n° 4 : 316,07 €
- bâtiment atelier relais : 452,29 €
- local atelier relais : 311,63 €
- local atelier relais : 160,89 €
- appartement bâtiment mairie école : 653,32 €

✚ Concession cimetière : 185 € / le m<sup>2</sup>

✚ Concession case columbarium : 500 €

✚ Déneigement : 10 € le passage

✚ Location salle polyvalente :

- Salle seule : 120 €
- Salle et cuisine : 220 €
- Forfait chauffage : 20 €
- Nettoyage (lorsque la salle n'est pas rendue en parfait état de propreté) : 50 €

Les associations d'Arith ou d'Arith-Lescheraignes pourront disposer de la salle polyvalente à titre gratuit.

Les associations intercommunales pourront disposer de la salle (sans la cuisine) pour un montant de 50 €.

✚ Eglise : forfait de 50 € pour le chauffage lorsqu'elle est utilisée pour des concerts dont l'entrée est payante.

2° PROJET D'ADRESSAGE COMMUNAL : Monsieur le Maire et Madame Cécile TRAHAND ont rencontré deux entreprises : La Poste et la société Envergure. Leurs prestations, pour la première phase du projet, découpage des voies, choix des noms et numérotation métrique des

maisons, s'élèvent à 3 000 € HT et 2 250 € HT. Toute proposition devra être validée par le conseil municipal. La société Envergure se propose d'établir un cahier des charges pour la seconde phase du projet, l'achat des plaques de nom de rues et des numéros ainsi que la pose des dites plaques. Afin de mener à bien ce dossier, un groupe de travail va être créé. Il sera composé de personnes du conseil municipal (Pascal CLERT, Bernadette GUEYRAUD, Christèle COCHET, Cécile TRAHAND et Jean-Michel LEON) et d'une personne extérieure au conseil municipal. Le conseil municipal retient l'entreprise Envergure pour ce projet.

3° Projet construction mairie : l'architecte nous a fait parvenir un devis estimatif des travaux pour un montant de 449 430 € HT. Dans ce projet, beaucoup d'espace n'est pas utilisé (sous-sol et étage). Sur 414 m<sup>2</sup>, seuls 162 m<sup>2</sup> sont aménagés. La commission travaux va se réunir pour décider de la suite de ce projet.

4°Projet d'isolation extérieure et de changements des portes d'entrée du bâtiment communal : un dossier de demande de subvention avait été déposé. Nous venons de recevoir l'accord pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 21 161 €. La commission des travaux doit recontacter les entreprises afin qu'elles actualisent leur devis.

5° Eglise : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DIONNE, économiste du diocèse de Chambéry. Celui-ci veut nous rembourser les factures sur la base du HT, puisque nous allons récupérer la TVA. Cependant, d'une part, nous ne récupérerons pas la totalité de la TVA et d'autre part cette récupération a lieu deux ans après les travaux. La commune ne souhaite pas faire une avance de trésorerie, représentant la part de la TVA, déjà qu'elle en fait une en ce qui concerne le règlement des factures dans l'attente du remboursement de la part du diocèse. Un accord a été convenu, le diocèse nous remboursera les factures en TTC et nous leur rétrocéderons la part de TVA dès que nous la percevrons, soit deux ans plus tard.

Une convention reprenant cet accord va être établie entre la commune et l'association diocésaine de Chambéry.

Monsieur BERTHIER nous avait adressé un devis, d'un montant de 15 931 € HT, pour la réfection des vitraux de l'église. Le conseil municipal accepte ce devis.

6° Personnel : le Régime Indemnitare tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est maintenant applicable aux personnes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Il convient donc d'étendre le RIFSEEP à ce cadre d'emplois. Le conseil municipal souhaite que cela se fasse selon les critères en vigueur.

Le dossier concernant l'extension du RIFSEEP est adressé au Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie afin qu'il donne son avis.

Monsieur Jean-Claude MORAND remplit les conditions lui permettant un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il convient donc de modifier le tableau des emplois, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en supprimant le poste d'adjoint technique territorial à temps complet et en créant un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

7° Ecole : le vidéoprojecteur ne fonctionne plus. Didier CAMPILLO a pris contact avec l'entreprise qui l'avait fourni.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2014, les élus de la commune de Saint François de Sales avaient décidé d'offrir la location du matériel de ski de fond à tous les enfants du RPI.

A compter de décembre 2016, la commune a confié la gérance de la location à une personne privée. Afin de ne pas pénaliser les enfants du RPI, il avait été décidé, par les trois communes, Arith, Saint François de Sales et Le Noyer, de partager les frais de location de matériel de ski pour la saison 2016/2017.

Suite au courrier de Mme Julia LIEBE en date du 23 octobre 2017, Monsieur le Maire propose de reconduire cet arrangement pour la saison 2017/2018.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons fait remonter à Berger Levrault, par l'intermédiaire de l'Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux collectivités (ASADAC), les problèmes qui ont été rencontrés pour l'utilisation du logiciel bl enfance (logiciel qui permet aux familles de faire les réservations aux services du restaurant scolaire, des Temps d'Activités Périscolaires et de la garderie en ligne).

8° Indemnités de déplacements : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des frais engagés par Sylvie MONNET lorsqu'elle a effectué le remplacement au secrétariat de Mairie et propose de l'indemniser sur la base du tarif en vigueur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9° Vaisselle cantine : lors de précédentes réunions du conseil municipal il avait été évoqué le fait d'acquérir de la vaisselle qui serait spécialement dédiée à la cantine. Nous avons un devis d'ECOTEL qui s'élève à 734,37 € HT. Un deuxième devis est demandé à TEC'MAT. Au vu du catalogue que nous possédons, le devis pour la vaisselle et un nouvel aspirateur s'élèverait à 608,40 €. Une délibération sera prise afin d'affecter ce matériel en investissement.

10° Site internet : nous avons eu un virus sur le serveur. Nous avons contacté Monsieur Jean-Paul JONCKHEERE afin qu'il fasse le nécessaire.

11° Fournisseur de gaz pour les appartements du bâtiment de la cure : c'est actuellement la société BUTAGAZ qui nous approvisionne en gaz. Nous avons été contactés par la société VITOGAZ qui nous propose de nous fournir au tarif de 715 € HT la tonne (tarif réservé aux adhérents de l'Association des Maires de France). La durée de ce nouveau contrat serait de cinq ans.

#### 12° Questions diverses :

- ✦ Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017
- ✦ Compte-rendu de la réunion du 05 décembre 2017 concernant les orientations d'investissement en eau potable et en assainissement sur le territoire du Cœur des Bauges pour la période 2018-2021 : Chambéry Métropole ne donne pas suite à notre dossier d'approvisionnement en eau depuis Lescheraines. Un nouveau projet est à l'étude.
- ✦ Les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier 2018 à 18 heures.
- ✦ Nous venons de recevoir un courrier concernant la mise en réseau des bibliothèques des Bauges. Cela se ferait à l'aide d'un logiciel gratuit. Ne serait à la charge des collectivités que l'achat d'une douchette pour scanner les codes-barres des ouvrages et des rouleaux de codes-barres. Le coût pour chaque commune serait d'environ 350 – 400 €, installation et formation comprise.
- ✦ Le projet d'accorderie des Bauges est mené par l'Association Maintenant à qui il conviendra de verser la subvention qui avait été décidée lors de la réunion du 14 juin 2017.
- ✦ Une délibération sera prise afin d'affecter en investissement la dépense relative au changement d'un thermostat d'ambiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,  
Pierre GERARD

